

Règlement particulier d'une compétition

Annexe 02 du RGC

adoption : COMEX du 21 mai 2025
entrée en vigueur : 1er septembre 2025
validité : permanente
secteur : Pratiques compétitives
remplace : Chapitre 03.01.A02-2025/1
nombre de pages : 1

5 grammes de plumes, des tonnes d'émotion

1. LE REGLEMENT PARTICULIER D'UNE COMPETITION

Le règlement particulier d'une compétition doit regrouper tous les éléments nécessaires pour compléter le Règlement Général des Compétitions, notamment :

- La date de la compétition ;
- Les dates et heures d'ouverture et fermeture des inscriptions ;
- Le numéro de dossier défini sur la demande d'autorisation ;
- Les licenciés concernés (zone géographique, catégories d'âge, séries de classement, CPPH, ...) ;
- Le nom du juge-arbitre principal et du GEO de la compétition ;
- Les tableaux proposés et le mode de compétition (élimination directe, poules...) ;
- Le mode de comptage de points ;
- Le nombre maximum de participants et le critère qui sera appliqué en cas de surnombre ;
- La limitation éventuelle du nombre de disciplines et du panachage des séries ;
- La date limite d'inscription (préciser date de réception ou cachet de la poste) ;
- Le montant des droits d'engagement ;
- Le mode d'inscription et de paiement (individuel, par club...) ;
- Le mode de fourniture des volants, ainsi que la marque et le type du volant officiel ;
- Le mode d'arbitrage retenu ;
- Toute autre condition de participation (ex. : obligation d'assumer les fonctions d'arbitre ou de juge de ligne...) ;
- Le cas échéant, la possibilité de fusion de tableaux ;
- Le temps de repos minimum entre deux matches ;
- Le temps dit "d'échauffement" autorisé sur le terrain ;
- Le cas échéant, la règle concernant les volants touchant un obstacle au-dessus du terrain ;
- Le cas échéant, la règle limitant le choix d'un nouveau partenaire en cas de défaillance du partenaire inscrit ;
- Toute autre disposition spécifique.